

# Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 24 juillet 2019

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des Communes

Conseillers en exercice : 15 - Conseillers présents : 8 - Conseillers votants : 13

L'an deux mille dix neuf le VINGT QUATRE JUILLET, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Josiane HOEB-PÉLISSIÉ, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 19 juillet 2019.

**Présents :** Mme HOEB-PÉLISSIÉ Josiane, Mme LACAM Martine, M.GAJDOWSKI Alain, M.HAMON Jean-Pierre, M.FESSOU Jean-Pierre, Mme CABROL Séverine, Mme FROMENT Aurélie, M.OLIÉ Erick, Mme GUIRAL-BRAS Arlette, M.ANDRIEU Francis, M.REY Loïc, M.FRAYSSE Florent, Mme LE BRIS Monique, Mme MASSABIE Solange, M.WILLANUEVA Maurice.

**Absents excusés :** M.GAJDOWSKI Alain (procuration à M.FESSOU Jean-Pierre) , Mme CABROL Séverine (procuration à Mme LACAM Martine), M.HAMON Jean-Pierre, Mme FROMENT Aurélie (procuration à Mme GUIRAL-BRAS Arlette), M.REY Loïc, M.FRAYSSE Florent (procuration à M.ANDRIEU Francis), M.WILLANUEVA Maurice (procuration à Mme LE BRIS Monique).

**Absents non excusés :** néant

**Secrétaire de séance :** M.OLIÉ Erick

## **Tarifs cantine** maintien des tarifs en place à savoir

-3,85 € le repas pris par les enfants dont la commune de domicile ne participe pas

-3,40 € le repas pris par les enfants dont la commune de domicile participe au prix du repas à hauteur de 0,45€,

-3,35 € le repas pris par les enfants de Limogne et par ceux dont la commune de domicile participe au prix du repas à hauteur de 0,50 €,

-5,40 € le repas des enseignants, des intervenants scolaires extérieurs, des personnels de l'ALSH, des élèves stagiaires et des personnes accompagnantes extérieures,

-6,45 € le repas des commensaux extérieurs,

## **Tarifs garderie** maintien des tarifs en place à savoir

<b><u>Quotients familiaux</u></b>	<b><u>ALSH Matin</u></b>	<b><u>ALSH pause méridienne, TAP inclus</u></b>	<b><u>ALSH soir</u></b>
<b>QF &lt; 450</b>	<b>0,85 €</b>	<b>0,20 €</b>	<b>0,85 €</b>
<b>450 &lt; QF &lt; 700</b>	<b>1,10 €</b>	<b>0,25 €</b>	<b>1,10 €</b>
<b>QF &gt; 700</b>	<b>1,35 €</b>	<b>0,30 €</b>	<b>1,35 €</b>

**Tarifs marché hebdomadaire** possibilité de paiement à l'année calculé sur la base de 48 dimanches.

## **Tarifs columbarium**

Le tarif des concessions trentenaires au columbarium qui n'a pas évolué depuis 1998 est fixé à 620 €.

**Poste n°46 Adjoint d'Animation** permanent correspondant à 4h30 au périscolaire et 6h52 d'accompagnateur dans les transports scolaires, soit 11h22 mn lissées sur l'année.

**Poste ATSEM Principal 2° Classe** contractuel d'une durée hebdomadaire de 33h28mn annualisées sur la période du 01/09/2019 au 04/04/2020 inclus afin de pourvoir au remplacement d'un agent en disponibilité.

**Poste d'accompagnateur dans les transports scolaires** : adjoint d'animation non titulaire pour accroissement temporaire d'activité, à raison de 2h par jour d'école, pour la durée de l'année scolaire 2019/2020.

## **Décisions modificatives**

- 25 500 € pour Avenant n°1 travaux de Mise aux normes piscine suite à des aléas du chantier sur le poste de gros œuvre, pour un montant de 21 212,57 € HT / 25 455,08 € TTC;

- 350 € pour un complément de panneaux et mâts pour signalisation verticale et horizontale;

- 1 248 € pour complément subvention Coopérative Scolaire suite aux diverses sorties organisées.

**Choix du nom de l'école publique** parmi ceux proposés par les enfants "école des Grèzes" fait l'unanimité.

**Avant projet définitif extension école** proposé par le cabinet Jean-Pierre ESTEVES, approuvé pour un montant estimatif de 309 046 € HT / 370 855,20 € TTC. Le marché va être lancé courant septembre pour un démarrage des travaux espéré en janvier 2020.

La séance est levée à 22h50. Fait à Limogne en Quercy, le 25 juillet 2019

Le Maire, Josiane HOEB-PÉLISSIÉ,